

COMITÉ DE SUIVI DES SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Bilan d'activité 2023



LE COMITÉ POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE RÔLE ET COMPOSITION (Article R3232-1-4 CGCT)

Il assure **le suivi et l'évaluation** des services d'assistance technique du département (SAT) et établit un bilan d'activité annuel

Les membres du comité sont nommés par le président du Conseil départemental,
Arrêté n° DAT/SEA/2023-11656

Le Président du comité,
La Préfète du département des Vosges,
Les conseillers départementaux désignés par l'Assemblée départementale,
Le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,
Le Directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
Le Président de l'Établissement Public pour l'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents,
Le Président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône-et-Doubs,
Le Président de l'Établissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon,
Les Maires de communes bénéficiaires (8)
Les Présidents d'EPCI bénéficiaires (13)
Le Président de l'Association des Maires des Vosges
Ponctuellement, des représentants des organisations professionnelles impliquées sur les thématiques concernées.

DÉFINITION ET CONTEXTE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- ✓ Relève de la compétence « **Solidarité Territoriale** »
- ✓ Est codifiée à l'article L3232-1-1 du CGCT
- ✓ A été redéfinie par les décrets du 14 juin 2019 et du 18 juin 2020 afin de prendre en compte les effets des lois MAPTAM et NOTRe
- ✓ Repose sur une **notion d'éligibilité** et sur des **domaines d'intervention ciblés**
- ✓ Est un **SIEG** (service d'intérêt économique général) = relève du domaine concurrentiel tout en dérogeant à l'appel à la concurrence mais oblige à une rémunération encadrée par arrêté

NOTION D'ÉLIGIBILITÉ

Peuvent bénéficier de l'assistance technique mise à disposition par le département :

- les communes et leurs groupements qui «**ne bénéficient pas de moyens suffisants pour l'exercice de leur compétence**», soit globalement les collectivités rurales les moins riches et dont la population n'excède pas 40 000 habitants pour les groupements de communes et 5 000 habitants pour les communes (article R3232-1 CGCT)
- les EPCI-FP dont au moins la moitié des communes relèvent de la loi « Montagne » (article R3232-1 CGCT)

TARIFS applicables aux collectivités bénéficiaires des SAT

Arrêté DAT/SEA/2023-11661
du 06/11/2023

0,10 €/habitant DGF pour le SATESE

0,10 €/habitant DGF pour le SATEP

0,01 €/habitant DGF pour le SATEMA

CONVENTION D'ADHÉSION

Convention signée pour une période de **3 ans** entre le CD et chaque collectivité
8 articles : objet de la convention, définition de l'assistance technique, obligation des parties, suivi et diffusion de l'information, conditions financières, durée, résiliation et contentieux

LES MISSIONS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU DÉPARTEMENT

SATEP

Service d'Assistance Technique pour l'Eau Potable

SATESE

*Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations
d'Épuration*

SATEMA

Service d'Assistance Technique pour l'Eau et les Milieux Aquatiques

RESSOURCE EN EAU : SATEP

- ✓ La définition des mesures de **gestion quantitative** des ressources en eau potable et de **gestion patrimoniale et performante** des réseaux d'adduction d'eau potable : AMO études
- ✓ L'assistance à l'élaboration du **rapport annuel sur le prix et la qualité de service** (RPQS) : visites d'assistance réglementaire
- ✓ L'élaboration de programmes de **formation des personnels** : journées techniques
- ✓ L'instauration et la mise en œuvre des périmètres de **protection des captages d'eau potable** : *DUP en lien avec l'ARS*
- ✓ La définition des mesures de protection des **aires d'alimentation des captages** d'eau potable et leur suivi : AMO conduite de projet captages dégradés

RESSOURCE EN EAU : SATEP

SATEP - (Service d'Assistance Technique à l'Eau Potable)



Responsable Eau
Aurélie WOJCIECHOWSKI
☎ : 03.29.29.00.84
portable :06.33.41.78.86
✉ : awojciechowski@vosges.fr



Chargé de mission eau potable
Eric FUCHS
☎ : 03.29.29.87.99
portable :06.07.71.69.56
✉ : efuchs@vosges.fr



Chargée de mission eau potable
Aurélie MARLANGEON
☎ : 03.29.29.87.83
portable :06.07.40.18.24
✉ : amarlangeon@vosges.fr



Chargé de l'assistance technique
Nicolas BRAUN
☎ : 03.29.30.35.07
portable :07.86.59.83.87
✉ : nbraun@vosges.fr

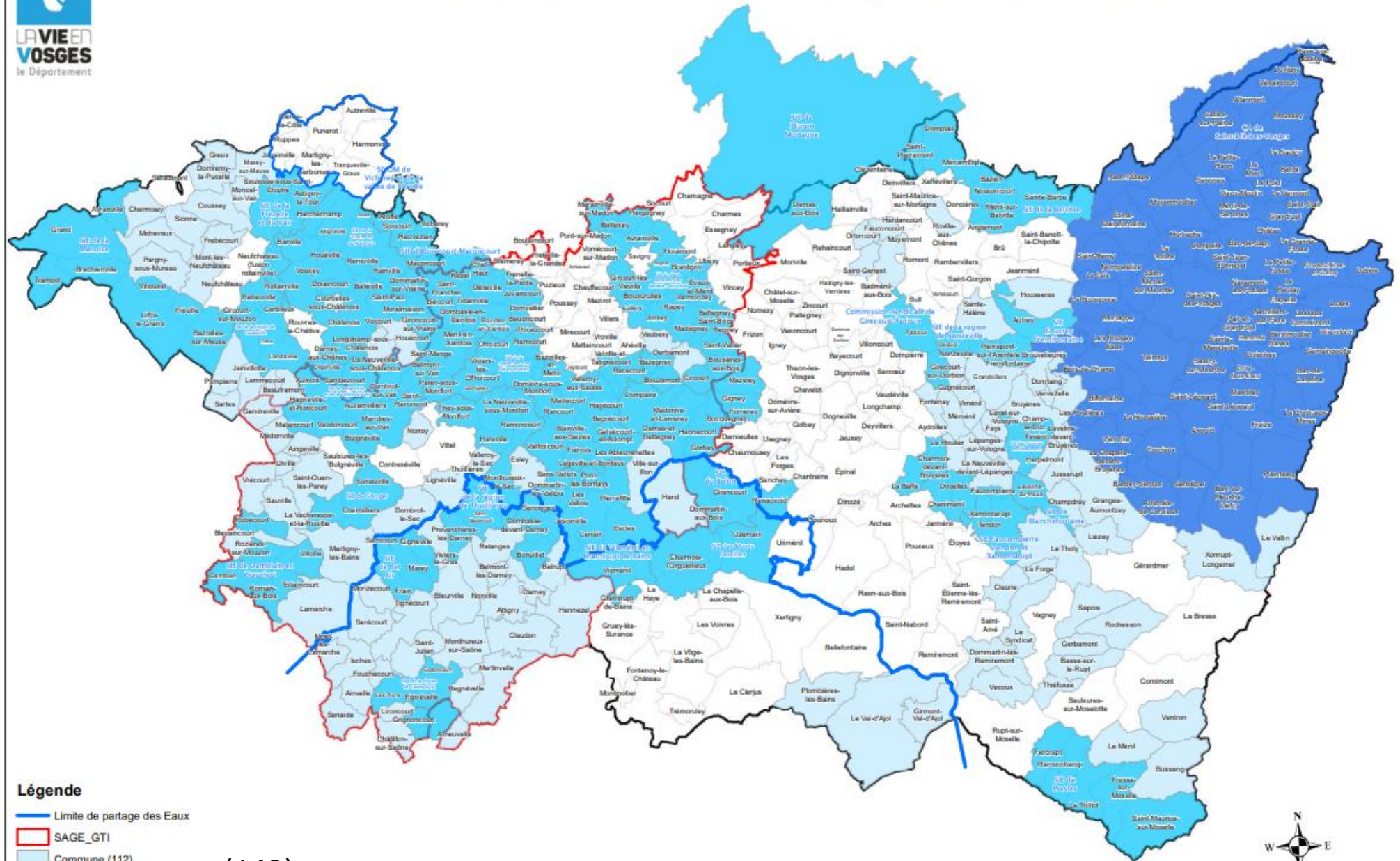
Support administratif et technique



**Assistante Administrative et
Budgétaire**
Anne JEANGEORGES
☎ : 03.29.29.88.11
✉ : ajeangeorges@vosges.fr



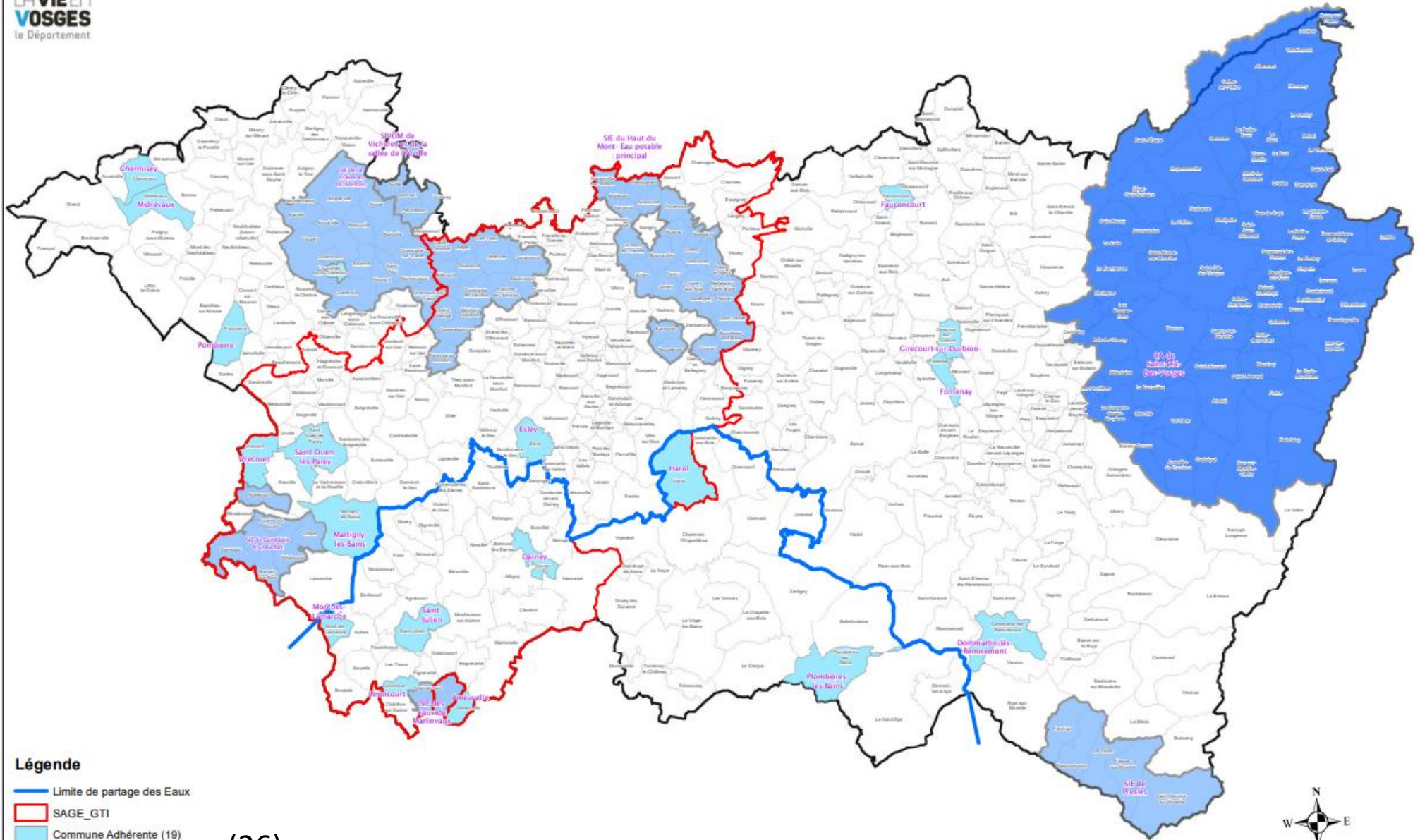
Chargé de Mission Géomatique
Hervé GROSCOLAS
☎ : Poste 28374
✉ : hgroscolas@vosges.fr




Légende

- Limite de partage des Eaux
- SAGE_GTI
- Commune (112)
- Syndicat (30)
- Com com (1)

(143)



Légende

-  Limite de partage des Eaux
-  SAGE_GTI
-  Commune Adhérente (19)
-  Syndicat Adhérent (6)
-  Com com Adhérente (1)

(26)



0 2.5 5 10 Kilomètres

ASSAINISSEMENT : SATESE

- ✓ La **gestion patrimoniale et l'amélioration des performances** des systèmes d'assainissement collectif : visites bilan et visites simples sur STEP, visites d'assistance réglementaire, AMO sur les études de schéma directeur et zonage d'assainissement
- ✓ L'organisation et le suivi des **opérations de maintenance** : ennoyage, faucardage, curage des boues, accompagnement aux réglages de station, mise en place d'éco pâturage, proposition de travaux et analyse de devis
- ✓ L'élaboration du **rapport annuel sur le prix et la qualité de service** : visites d'assistance réglementaire
- ✓ L'élaboration de programmes de formation des personnels : journées techniques

ASSAINISSEMENT : SATESE

SATESE - (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration)



Chargé de mission assainissement
Damien DESCOUPS
☎ : 03.29.38.53.17
portable : 07 86 59 83 87
✉ : d-descoups@vosges.fr



Chargé de mission assainissement
Dominique MANGIN
☎ : 03.29.38.52.28
portable : 06 07 70 77 50
✉ : dmangin@vosges.fr



Chargé de mission assainissement
Jean-François NÔEL
☎ : 03.29.29.89.76
portable : 06.27.07.63.05
✉ : jfnoel@vosges.fr

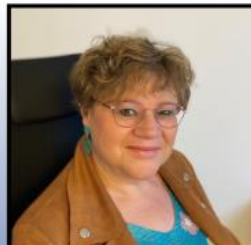


Chargée de mission
assainissement
Audrey RAHIR
☎ : 03.29.29.86.96
portable : 0630.85.21.89
✉ : arahir@vosges.fr



Chargé de mission
assainissement
Fabien PERNOT
☎ : 03.29.29.---
portable : 06.---
✉ : fpernot@vosges.fr

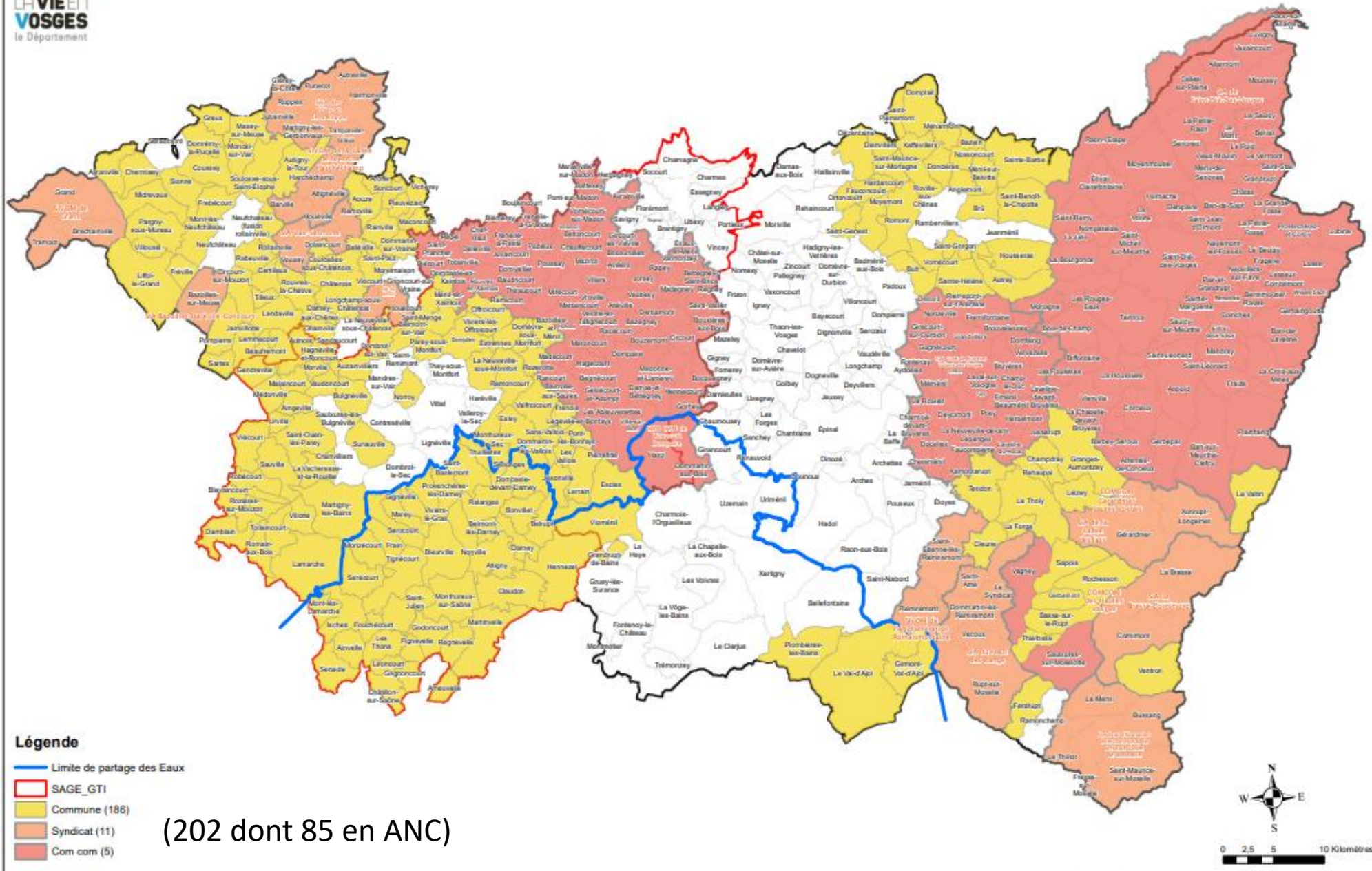
Support administratif et technique

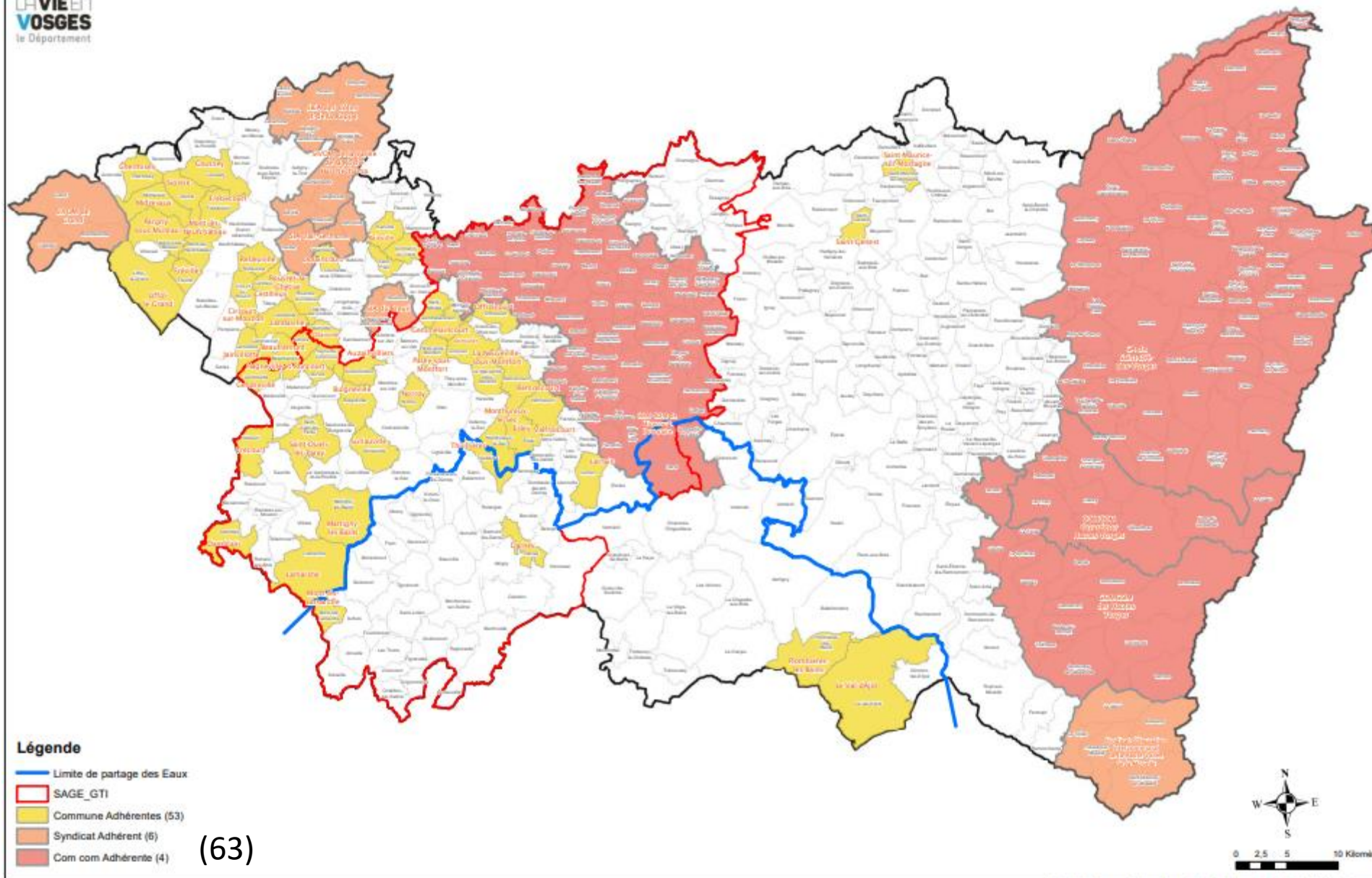


Assistante Administrative et
Budgétaire
Anne JEANGORGES
☎ : 03.29.29.88.11
✉ : ajeangeorges@vosges.fr



Chargé de Mission Géomatique
Hervé GROSCOLAS
☎ : Poste 28374
✉ : hgroscolas@vosges.fr





MILIEUX AQUATIQUES : SATEMA

- ✓ L'identification des collectivités compétentes et l'**optimisation de leur organisation** pour la réalisation des projets
- ✓ La définition d'actions de protection et de **restauration des zones humides** et d'opérations groupées **d'entretien régulier des cours d'eau**
- ✓ Le recensement des digues existantes, l'identification des autres ouvrages ou infrastructures susceptibles de contribuer à la **prévention des inondations**
- ✓ La mise en cohérence des actions de prévention des inondations et les autres actions concourant à la **gestion des risques d'inondation**

MILIEUX AQUATIQUES : SATEMA

**SATEMA (Service
d'Assistance
Technique aux
Milieux Aquatiques)**



Chargé des milieux aquatiques
Jérémie MULLER
☎ : 03.29.29.30.35.19
portable : 06.07.71.69.56
✉ : ejmuller@vosges.fr

Support administratif et technique



**Assistante Administrative et
Budgétaire**
Anne JEANGEORGES
☎ : 03.29.29.88.11
✉ : ajeangeorges@vosges.fr



Chargé de Mission Géomatique
Hervé GROSCOLAS
☎ : Poste 28374
✉ : hgroscolas@vosges.fr

LES AUTRES MISSIONS

Au titre de la compétence solidarité (article L111-10 du CGCT) le Conseil départemental soutient les collectivités en investissement : programme d'aides aux collectivités en eau (9 dispositifs), en assainissement (6 dispositifs), en milieux aquatiques (1 dispositif) = instruction technique des dossiers

Ingénierie départementale des SAT/SEA est proposée à l'ensemble des collectivités pour les accompagner dans le montage technique, rappel réglementaire et financier des dossiers

SAT/CD88 et ATD88 : ingénierie départementale commune et complémentaire



SATESE

	Objectif 2023	Réalisation 2023	Objectif 2024
<p>Suivi technique et réglementaire des installations Visites simples et visites bilans</p>	<p>84 visites bilans 24H 86 visites simples</p>	<p>64 visites bilans 24H 85 visites simples</p>	<p>96 visites bilans 59 visites simples</p>
<p>Appui à l'élaboration des documents réglementaires</p>	<p>Proposer des visites d'assistance réglementaire et technique</p>	<p>63 collectivités suivies</p>	<p>Poursuivre les visites d'assistance réglementaire et technique pour 69 collectivités (objectif d'adhésion)</p>
<p>Accompagnement aux opérations de maintenance et expertise technique</p>	<p>Proposer un suivi des opérations de maintenance : curage, ennoyage et paillage</p>	<p>23 collectivités suivies</p>	<p>Poursuivre le suivi des opérations de maintenance et développer l'expertise</p>
<p>Amélioration des réseaux d'assainissement</p>	<p>Développer la mission AMO études diagnostiques</p>	<p>26 collectivités contactées 8 dossiers</p>	<p>Poursuivre les missions AMO et cibler prioritairement les collectivités inscrites au PAOT (2022-2027)</p>



SATESE

	Objectif 2023	Réalisation 2023	Objectif 2024
L'élaboration de programmes de formation	Réaliser une journée technique à l'intention des maîtres d'ouvrages	Thème 2023: «La Gestion des boues d'épuration et matières de vidanges des ANC» 28/09 à Uxegney et Golbey (visite STEP)	Réaliser une journée technique à l'intention des maîtres d'ouvrages Thème 2024 : Le rôle des différents acteurs de l'assainissement
Gouvernance / transfert de compétence assainissement	Accompagner les 6 communautés de communes dans le transfert de la compétence assainissement CCPVM / CCBV / CCOV / CCTE / CCVCSO / 2C2R	Participation aux réunions de travail : Lancement - Etat des Lieux - Analyse technique et financière - Scénarios de transfert	Poursuivre l'accompagnement dans le transfert de la compétence eau potable
Aides aux collectivités	Analyser et donner un avis technique sur les dossiers de demande de subventions	Assainissement collectif : 8 dossiers pour 706 486€ de subventions Assainissement non collectifs : 359 installations pour 875 265€ de subventions	Analyser et donner un avis technique sur les dossiers de demande de subventions



SATEP

	Objectif 2023	Réalisation 2023	Objectif 2024
Accompagnement des collectivités - captages dégradés	Poursuivre l'accompagnement des collectivités ayant des captages dégradés	10 collectivités éligibles déjà suivies par le SATEP + 3 nouvelles collectivités suivies depuis 2022	Poursuivre l'accompagnement des collectivités ayant des captages dégradés – 14 collectivités
Assistance RPQS eau potable	Poursuivre l'accompagnement des collectivités à l'élaboration de leur RPQS	Cible 2023 : 4 EPCI CASDDV/CCTE/CCOV/CCVCSO + tous captages dégradés	Poursuivre l'accompagnement des collectivités à l'élaboration de leur RPQS : CCOV, CCTE, CCVCSO, CCMD (couverture secteur SAGE GTI)
Transfert de compétence eau potable/étude de gouvernance	Accompagner les collectivités dans le transfert de la compétence eau potable	10 communautés de communes (+ la CC du pays de Colombey et sud Toulouais, rattachée au 54) 2 communautés d'agglomération	Poursuivre l'accompagnement des 12 CC et CA dans le transfert de la compétence eau potable : CCTE, CCPVM, CCBHV, CCOV, CCVCSO
L'élaboration de programmes de formation	Réaliser une journée technique à l'intention des maîtres d'ouvrages	Thème 2023: « Gestion durable de la ressource : bien compter pour économiser l'eau » 20/06 à Neufchâteau 22/06 à Uzemain	Réaliser une journée technique à l'intention des maîtres d'ouvrages Thème 2024 changement climatique / disponibilité de l'eau / sobriété (programme en cours de définition)
Accompagnement des collectivités à la finalisation de leur DUP : AMO DUP	Définir et développer la nouvelle mission d'accompagnement des collectivités à la finalisation de leur DUP	2 réunions de travail organisées avec l'ARS pour définir le cadre de la mission et cibler les collectivités prioritaires	Contacteur les collectivités et engager les procédures pour aboutir à la finalisation des DUP



SATEP

	Objectif 2023	Réalisation 2023	Objectif 2024
Gestion quantitative / gestion patrimoniale : AMO études diagnostiques	Développer la mission AMO études diagnostiques	Courrier adressé aux collectivités ciblées prioritaires au PAOT 5 collectivités suivies	Poursuivre les missions AMO et cibler prioritairement PAOT
Gestion quantitative / gestion patrimoniale : aides aux collectivités	Suivre les projets, analyser et donner un avis technique sur les dossiers de demandes de subventions	50 dossiers ont reçu un financement 1 761 441€	Suivre les projets des collectivités (80 projets connus +/- avancés) + analyser et donner un avis technique sur les dossiers de demandes de subventions
MISEN	Participer aux réunions de la MISEN	Réunions 05/05/2023 + 09/11/2023	Participer aux réunions de la MISEN
Observatoire départemental de l'eau	Mettre en place un observatoire départemental de l'eau	Espace généraliste de connaissance et de sensibilisation aux enjeux de l'eau Mise en ligne officielle : 7 juillet 2023	Développer l'observatoire



SATEMA

	Objectif 2023	Réalisation 2023	Objectif 2024
Assurer la cohérence des actions et le partage des informations à l'échelle du département			Modification du fonctionnement du SATEMA : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de démarchage - Convention au projet - Journée technique ouverte aux structures non éligibles (thème à définir)
L'élaboration de programmes de formation	Réaliser une journée technique	Thèmes 2023 : Présentation de la Stratégie Vosges Biodiversité, avenir du SATEMA et visite de chantier 13 juin à Neufchâteau	
Assurer la cohérence des actions et le partage des informations à l'échelle du département	Suivi des projets des EPCI et des EPTB	Participation aux différentes réunions du travail	
Aides aux collectivités	Suivre les projets, analyser et donner un avis technique sur les dossiers de demandes de subventions	GEMAPI : 4 dossiers pour 495 839 € de subventions	Suivre les projets, analyser et donner un avis technique sur les dossiers de demandes de subventions
Poursuivre l'analyse critique de la stratégie pour le rétablissement de la continuité écologique des ouvrages d'art et démarrer des travaux	Travail sur les ouvrages d'art du CD (stage sur les groupes 2 et 3)	Priorisation réalisée sur les groupes 2-3 Établissement d'une stratégie d'intervention	Mise en œuvre de la stratégie d'intervention En fonction des moyens humains : priorisation sur le groupe 4 et inventaire des ouvrages sur les voies vertes



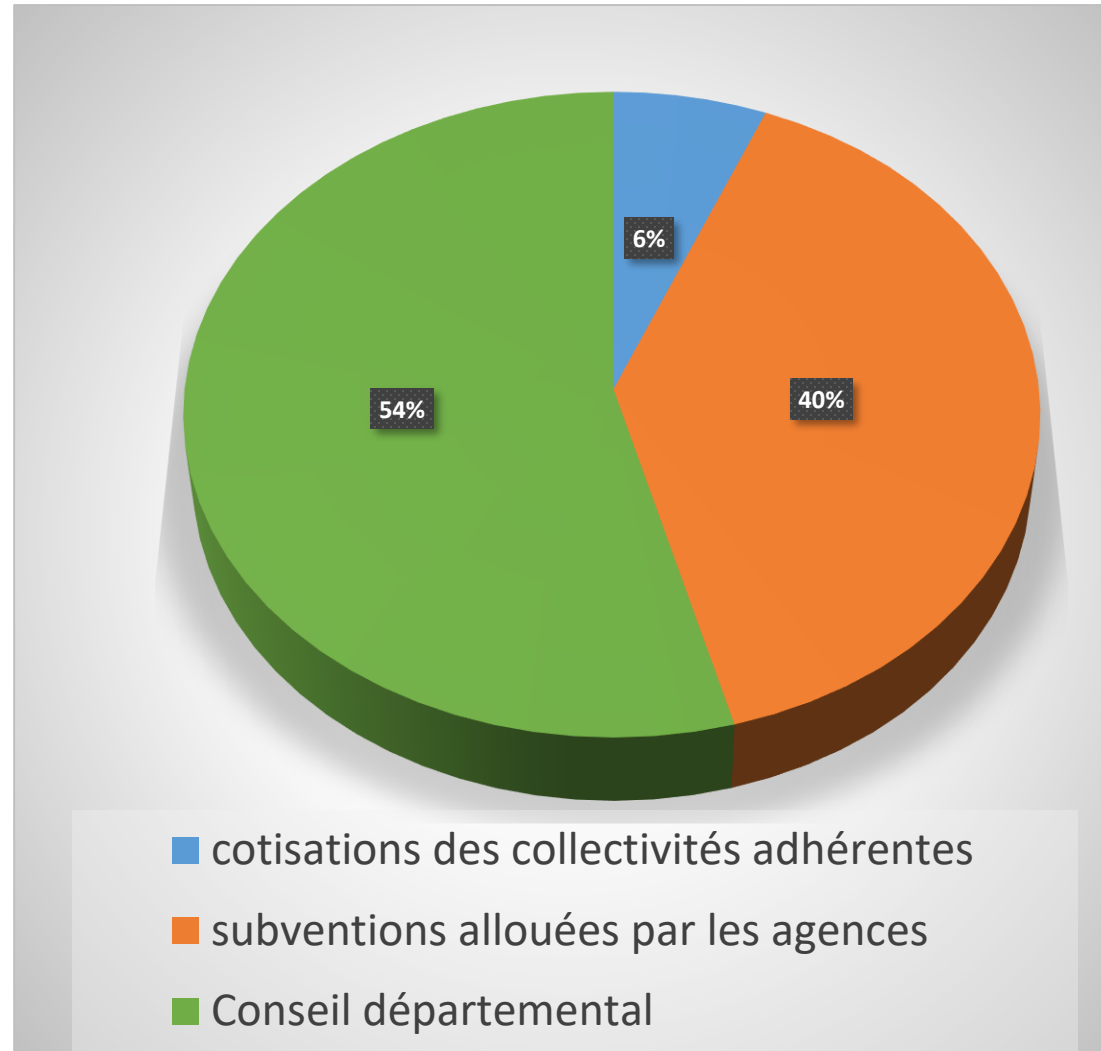
BILAN FINANCIER

	Recettes 2023	
	cotisations des collectivités adhérentes	subventions allouées par les agences
SATEP	10 988 €	111 784 €
SATESE	17 406 €	78 378 €
SATEMA	1 631 €	869 €
Total	30 025 €	191 031 €
	221 056 €	

BILAN FINANCIER

	Dépenses 2023		
	Dépenses salariales	Nombre de journées consacrées	Dépenses prestations extérieurs et achat de matériels
SATEP	203 949 €	536	-
SATESE	229 430 €	754	26 731 €
SATEMA	22 524 €	44	-
Total	455 903 €	1334	26 731 €
		482 634 €	

ANALYSE FINANCIÈRE



**Coût supporté par le
Conseil départemental :
261 578 €**

- **Observatoire départemental de l'eau**
- **Captages dégradés**
- **Stratégie eau du Conseil départemental**
- **Transfert de compétences eau et assainissement à l'horizon 2026**



Pourquoi un Observatoire départemental de l'Eau ?

Contexte

- Eau = marqueur fort du territoire et des paysages vosgiens : milliers de lacs, rivières, plans d'eau, zones humides, tourbières ...
- Eau = ressource indispensable à la vie : hommes + écosystèmes

Origine

- Épisodes de sécheresse de + en + fréquents, marqués et précoces
- Pénuries d'eau
- Crainte d'une aggravation de la situation : manque régulier de neige, canicules, précipitations qui s'infiltrent moins bien ...

Le « château d'eau de la Lorraine » ne fait plus exception !

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Pourquoi un Observatoire départemental de l'Eau ?

=> Prise de conscience de l'impact du dérèglement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau

Objectif général

- Anticiper ces situations de crise
- Considérer la ressource en eau dans son ensemble et sur le long terme
- Accompagner les acteurs et définir des orientations de gestion adaptées à leur territoire

L'eau est un bien commun. Nous pouvons tous agir pour la préserver !

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Pourquoi un Observatoire départemental de l'Eau ?

Préserver la ressource en eau

- ↪ un défi au cœur des préoccupations des élus départementaux
- ↪ une action forte
 - Plan Vosges 2022 - 2027
 - Plan Vosges pour la Transition Écologique

Aides aux
collectivités ingénierie
+ subventions aux
projets eau potable

+

Observatoire
départemental de l'Eau

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Une V1 à destination du grand public

- Espace généraliste de connaissance et de sensibilisation aux enjeux de l'eau
- Différents supports : textes, vidéos, carte interactive, schémas, liens vers d'autres sites
- Accès à des infos pratiques : prix de l'eau, arrêtés sécheresse en vigueur ...

Mise en ligne officielle :
7 juillet 2023



[Observatoire de l'eau \(vosges.fr\)](https://vosges.fr)

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Observatoire de l'eau (vosges.fr)

INFORMATIONS SUR LES SUJETS À ENJEUX

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU



LE CYCLE DE L'EAU SOUTERRAINE

L'eau s'évapore au-dessus de l'océan et forme des nuages. L'eau rejoint alors le sol sous forme de pluie, mais, aussi, parfois, de grêle ou de neige. Une partie de cette eau ruisselle sur le sol. Une autre s'infiltré.



LES DERNIERS ARRÊTÉS SÉCHERESSE

LES DERNIERS ARRÊTÉS SÉCHERESSE

Les derniers arrêtés sécheresse du département des Vosges sont disponibles sur le site des services de l'Etat.



CARTE DES ARRÊTÉS RESTRICTION D'EAU

CARTE DES ARRÊTÉS DE RESTRICTION D'EAU

Actualisé chaque jour, le site Propulvia recense, sur une carte nationale, tous les arrêtés de restriction d'eau, département par département.



Etat de la situation de l'eau dans les Vosges



info Service gratuit d'information en continu et d'aide à la décision SÉCHERESSE

INFOS SÉCHERESSE

Plateforme d'accès en continu aux données « sécheresse » des départements. Cartographique de l'ensemble des données publiques relatives au phénomène de sécheresse (météorologie, hydrologie, hydrogéologie).



BULLETIN DE SUIVI D'ÉTIAGE GRAND EST

BULLETIN DE SUIVI D'ÉTIAGE*

Mise à jour toutes les 2 semaines en période d'étiage et toutes les semaines dès lors qu'un bassin franchit le 1er niveau. Constitué d'un ensemble de cartes et commentaires il dresse la situation des nappes et des cours d'eau sur la Région Grand Est.



BULLETIN DE LA SITUATION HYDROLOGIQUE

DREAL GRAND EST : BULLETIN DE LA SITUATION HYDROLOGIQUE (BSH)

Mise à jour mensuelle - Constitué d'un ensemble de cartes et commentaires il présente l'état des ressources en eau : précipitations, niveau des nappes d'eau, débits des cours d'eau



en date du Lundi, 19 Février 2024
le département des Vosges est en situation normale

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

🔥 Qu'est-ce que la sécheresse?



La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, mais suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel, et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendies...

🔥 Les épisodes de sécheresse sont-ils de plus en plus fréquents?



🔥 Comment mieux comprendre les mesures de restrictions?



🔥 Quelle est la situation dans le département des Vosges?



🔥 Etat des ressources en eau en Grand Est



🔥 Concrètement, que puis-je faire ?



🔥 Un kit de communication est disponible



Questions / réponses

Pour aller plus loin



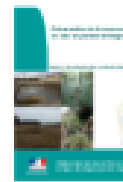
2022, l'année la plus chaude jamais enregistrée en France !



État des nappes d'eau souterraine



MétéEAU Nappes



Guide sécheresse à destination des collectivités



Propluvia



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

LE PRIX DE L'EAU

Observatoire de l'eau > Le prix de l'eau

Vidéo et carte interactive

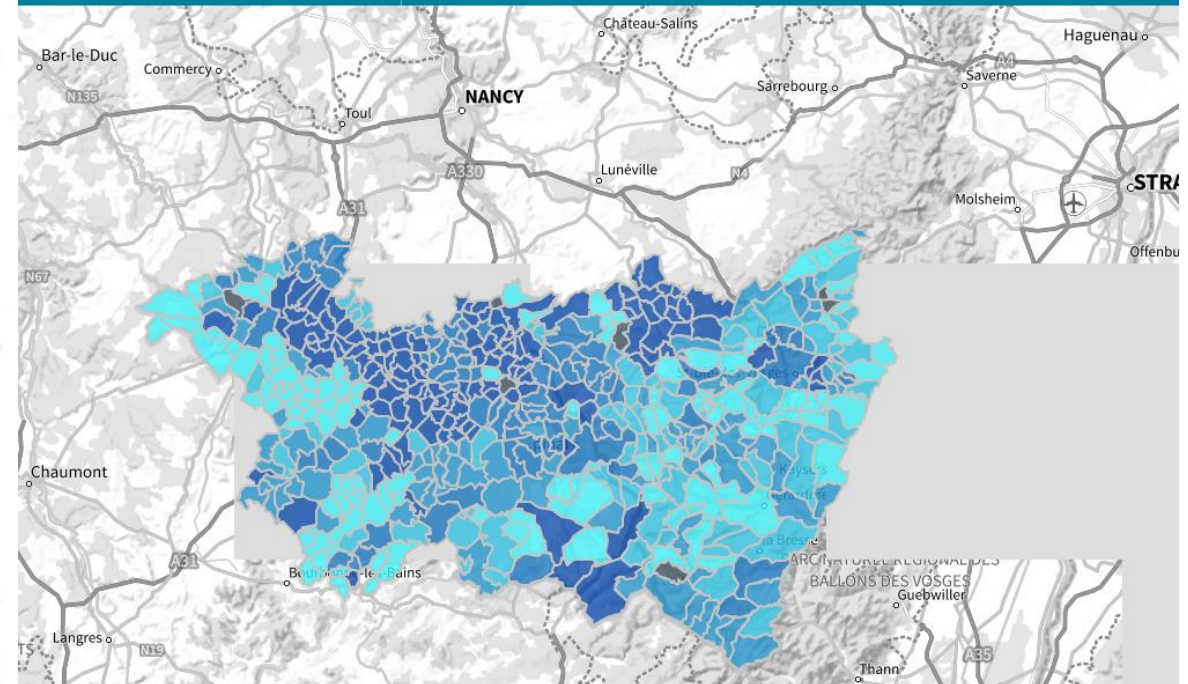
Chaque ménage ayant recours aux services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (SPEA) paye une facture d'eau. Bien qu'ayant un format défini, la facture d'eau n'est pas exactement la même pour l'ensemble des ménages français. **De quoi est composé le prix de l'eau ? Pourquoi varie-t-il d'une commune à l'autre ? Quels sont les tarifs dans les Vosges ?** Tout ce que vous voulez savoir sur le prix de l'eau et ses variations dans les Vosges.



Carte interactive sur le prix de l'eau potable et de l'assainissement

Données de la dernière année renseignée

LÉGENDE



Analyses
d'eau

INFORMATIONS SUR LES SUJETS À ENJEUX OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Critères de recherche

Département

Commune

Réseau(x)

Commune(s) et/ou quartier(s) du réseau

Rechercher

Bulletin précédent

Informations générales

Date du prélèvement	09/08/2023 07h47
Commune de prélèvement	EPINAL
Installation	RESEAU BAUDENOTTE
Service public de distribution	MAIRIE DE EPINAL/CAE
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE SAS
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

agologique sur le cycle de l'eau souterraine.

dessus de l'océan et forme des nuages. L'eau rejoint alors le sol sous forme de pluie, mais, aussi, parfois, de grêle ou de neige. Une partie de cette eau ruisselle

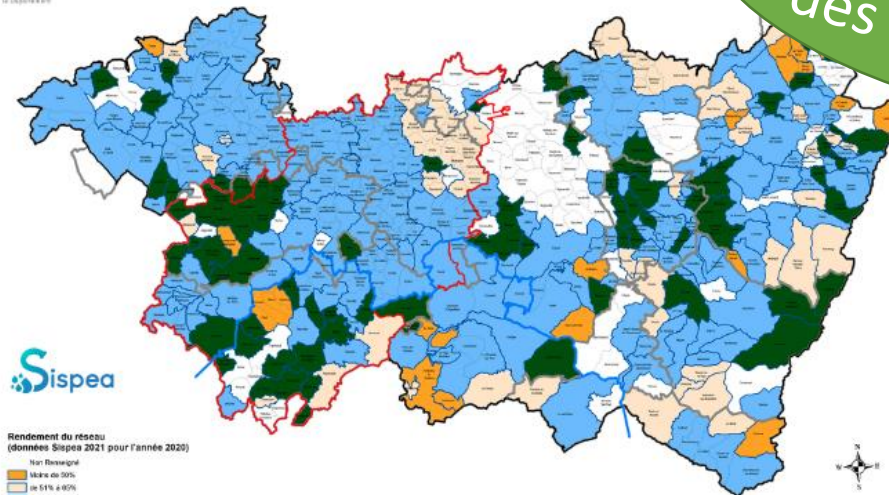
© BRGM / Agence de l'eau Adour-Garonne



Cycle de
l'eau



Département des Vosges
Rendement du réseau
Année 2020



Rendement
des réseaux

Sispea

Rendement du réseau
(données Sispea 2021 pour l'année 2020)

Non classé
Moins de 50%
de 51% à 60%
de 61% à 80%
Plus de 80%
Ligne de partage des eaux
Ligne SAGE
Ligne GPEC

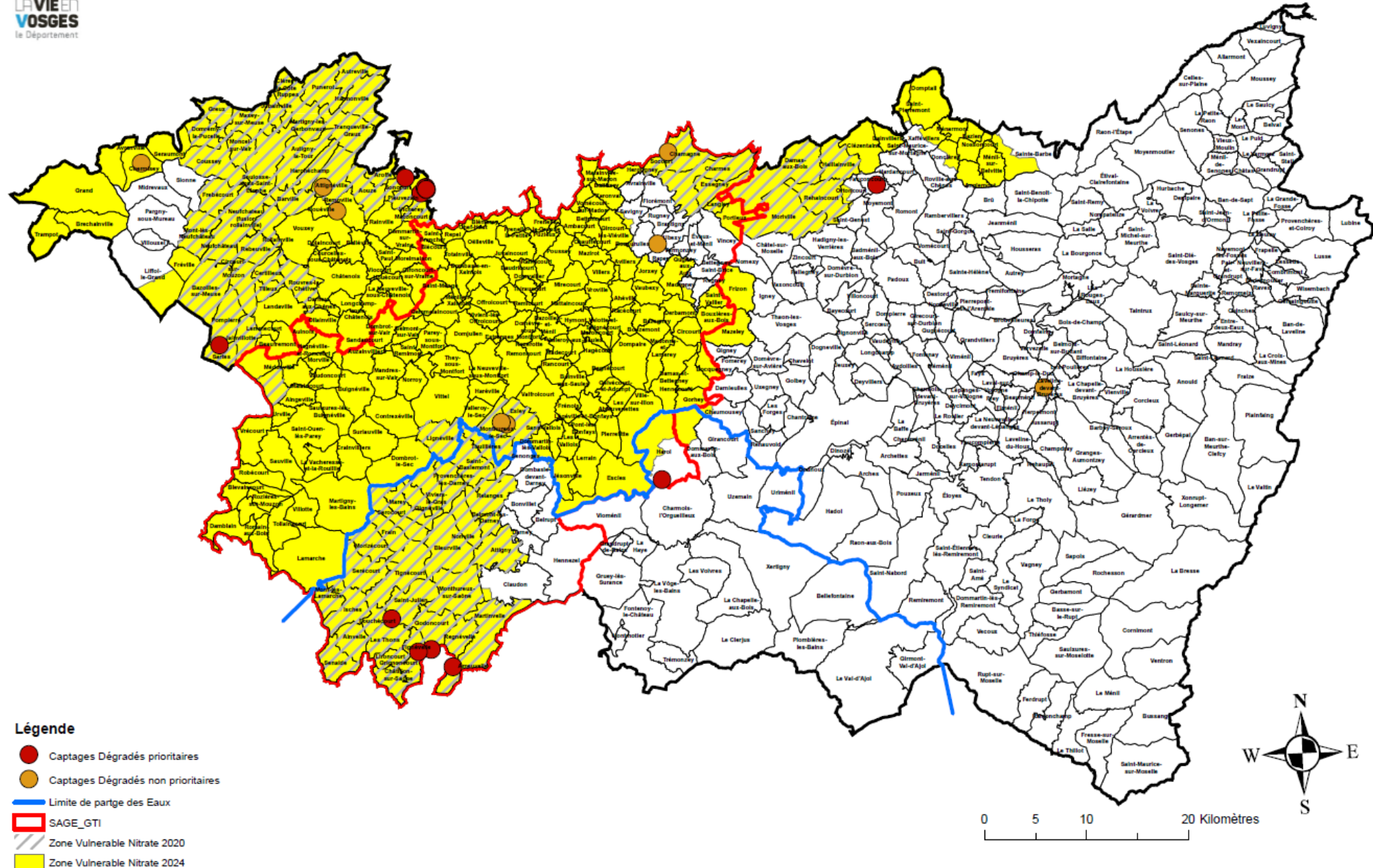
0 5 10 Kilomètres
© 2023, tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Sispea est formellement interdite.

Point sur les captages dégradés



Département des Vosges

Zones Vulnérables Nitrates & Captages dégradés suivis par le SATEP 88



INFORMATIONS SUR LES SUJETS À ENJEUX CAPTAGES DÉGRADÉS

Démarches engagées en matière de protection de la ressource en eau :

- Mise en place d'un **comité de pilotage** associant tous les partenaires : collectivités, agriculteurs, ARS, DDT, CDA, CD88-SATEP, SAFER, coopératives locales, associations de protection de l'environnement ...
- Définition hydrogéologique d'une **Aire d'Alimentation de Captage**
- **Élaboration d'un programme d'actions** agricoles pour reconquérir la ressource en eau
 - ↳ Animation Chambre d'Agriculture des Vosges
 - ↳ Herbe, bio, cultures bas niveau d'intrants (comme les légumineuses) sont les plus efficaces pour réduire les pollutions de l'eau,
 - ↳ Maîtrise foncière par les collectivités des parcelles les plus stratégiques est un outil majeur permettant la mise en place de baux environnementaux pour une exploitation raisonnée de ces dernières.
 - ↳ Via un arrêté **ZSCE** dans certains (zone soumise à contraintes environnementales) – ce qui n'est pas le cas dans tous les départements

INFORMATIONS SUR LES SUJETS À ENJEUX CAPTAGES DÉGRADÉS

Enjeux et points de vigilance 2023 / 2024

- Les **EPCI** seront systématiquement impliqués dans ces démarches, pour anticiper les transferts de compétence.
- Le **plan herbe** en cours d'élaboration dans le bassin de la Meuse s'inscrit totalement et à plus grande échelle dans la stratégie de reconquête de la ressource initiée dans les programmes d'actions des captages dégradés.
- Un point de vigilance sur l'impact des **méthanisations** sur le territoire, avec d'un côté l'évolution des produits injectés dans les méthaniseurs (développement des cultures dédiées, principalement le maïs) et les contraintes de gestion des épandages des digestats.
- Quel impact dans les COPIL et sur l'implication des **exploitants agricoles** suite à la mobilisation du mois dernier ?

Stratégie eau du Conseil départemental



Inscrite dans le **plan Vosges Ambition 2027** et la **Stratégie Vosges Biodiversité** et est déclinée en plusieurs les actions et dispositifs :

**Plan Vosges
Ambition 2027**

- Missions SATEP, SATESE et SATEMA
- Accompagnement des collectivités (ingénierie)
- Structure porteuse du SAGE GTI
- Observatoire départemental de l'Eau
- Accompagnement des associations dans les projets eau potable

**Stratégie Vosges
Biodiversité**

- Exemplarité du CD en matière d'économies d'eau
- Développement de la récupération et l'utilisation des eaux de pluie
- Favoriser l'infiltration de l'eau et la désimperméabilisation des surfaces

Stratégie eau du Conseil départemental...

Le « **plan Eau: 53 mesures** » d'actions gouvernementales pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

7 concernées des domaines d'intervention du Conseil départemental

Mesure n° 5

Engager une démarche exemplaire de sobriété et de lutte contre le gaspillage

Mesure n° 9

Doter chaque grand bassin versant d'un plan d'adaptation au changement climatique

Mesure n° 10

Définir des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements dans les documents de gestion de l'eau SAGE - PTGE

Mesure n° 17

Mettre en place un observatoire sur la réutilisation des eaux usées traitées

Mesures n° 33 et 34

Doter chaque sous-bassin versant d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource - Moderniser les SAGE

Mesure n° 35

Faciliter les conditions d'une intervention efficace des Conseils départementaux en matière d'assistance technique et financière

.... dans les prochaines semaines, les services de l'état devraient organiser des rencontres territoriales afin de présenter la feuille de route et les directives pour la mise en œuvre de schémas territoriaux pour la gestion de la ressource en eau. **Le Département avec les partenaires sont aux côtés des collectivités pour construire une stratégie à long terme, quelle quantité et qualité d'eau pour demain...**

Transfert de compétence eau et assainissement en 2026



Après le 1^{er} janvier 2026 : 10 des 12 EPCI FC pourront adhérer au SAT selon les règles d'éligibilité actuelle

Communauté d'agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges (CASDD)

Communauté de communes de Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V)

Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV)

Communauté de communes des Hautes Vosges (CCHV)

Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV)C

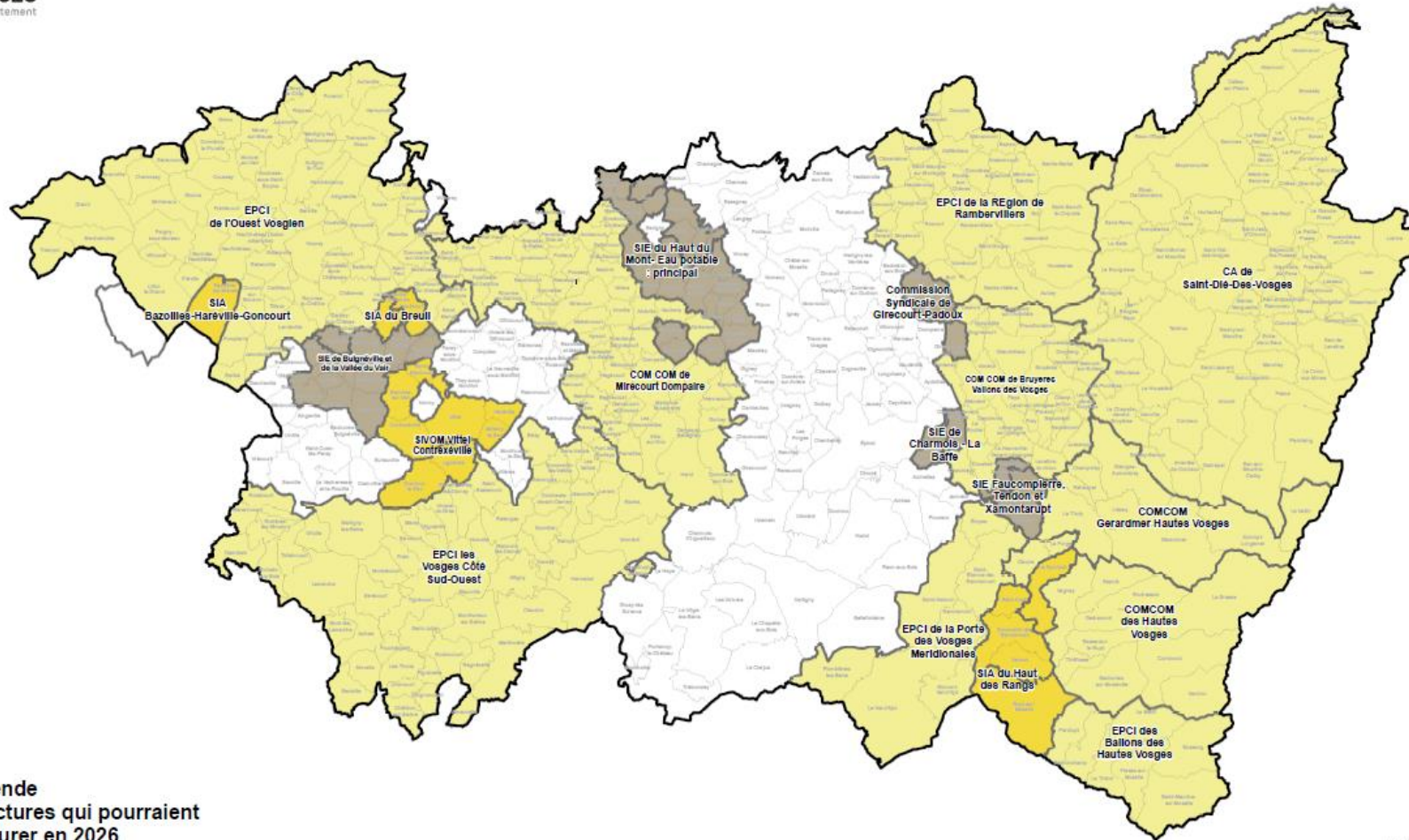
Communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales (CCPVM)

Communauté de communes de Mirecourt Dompain (CCMD)

Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (CCOV)

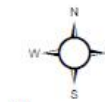
Communauté de communes de la région de Rambervillers (2C2R)

Communauté de communes les Vosges côté Sud-Ouest (CCVSO)



Légende
Structures qui pourraient
perdre en 2026

- 3-Syndicat d'assainissement (4)
- 2-Syndicat d'eau potable (5)
- 1-EPCI (10)
- limites des EPCI



0 5 10 20
Kilomètres

Réalisation CD88 DAT-SEA le : 14/02/2024

Chemin du document : C:\Users\jgocote\Desktop\proj\cd88\024\analyse\Structure2026.mxd

**+ 8 syndicats
eau/assainissement
éligibles si
maintenus au titre
de l'article L51-17
CGCT**

Face au changement climatique et à la pression croissante sur la ressource en eau, il est crucial de mobiliser l'ensemble des acteurs.

Le Conseil départemental est un maillon essentiel et permettra la coordination entre les niveaux locaux, régionaux et nationaux pour élaborer des stratégies efficaces et promouvoir les **initiatives locales adaptées**.

Le service eau et assainissement par le biais du **SATESE**, du **SATEP** et du **SATEMA** ont depuis près de 20 ans développé une expertise en matière d'assistance technique et réglementaire sur l'ensemble du territoire Vosgien.